

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.64

Objet : Demande subvention fontaines et mur en pisé

**L'an deux mille neuf et le trois novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 28 octobre 2009

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel
CROS, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Eric CLO, Stéphane JODAR,
Pierre VALVERDE**

**Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Noélie
LASCOLS**

Absents excusés : Annick MOURARET, Franck DENOLLY

Secrétaire de séance : Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Michel CROS

Pouvoir de Franck DENOLLY à Michel RODEL

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réfection du mur en pisé du centre village et des fontaines lavoirs du Chanet et de Toisieu est inscrit au Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes Rhône PLURIEL, sous le numéro d'action n° 30, intitulée « **réhabilitation, restauration et mise en valeur du patrimoine** ».

Sur proposition de Monsieur le Maire et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

Décide d'émettre un avis favorable pour une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes selon le budget d'opération suivant :

DÉPENSES	€ HT		RECETTES	€ HT
Réfection des fontaines du Chanet et de Toisieu	6918,48			
Réfection du mur en pisé centre village	11100,00		Autofinancement	12613,48
			Subvention de la Région	5405,00
Total	18018,48		Total	18018,48

Sollicite auprès du Conseil Régional une subvention correspondante de 5405 €uros (soit 30% du montant HT du projet),

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'attribution et au versement de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**